

L'ajournement

Il y a autre chose qui m'irrite et me fend le cœur, et ce sont les propos discordants qu'on entend sur cette question. Je me souviens d'avoir entendu l'ancien député de New Westminster dire qu'avec l'adoption de ce genre de mesure législative, on ne pourrait même pas lire la Bible. Allons donc! Je ne vois pas les jeunes se ruer pour acheter la Bible et y lire ces passages. Je souhaiterais qu'ils le fassent. Tout est là. J'ai en fait entendu un autre commentaire stupide d'un avocat de Vancouver nommé Jonathan Baker. Il a dit que le règlement municipal empêcherait les gens de lire Shakespeare. C'est le genre d'idiotie que débitent les avocats qui veulent se tenir à l'écart et ne rien faire pour protéger les enfants.

• (2105)

Il y a une tendance qui me déplaît. Tandis que des groupes à travers le Canada recueillent des appuis pour ce genre de mesure—et je veux parler des groupes féminins qui, heureusement, se joignent à la lutte et considèrent qu'il s'agit de violence contre les enfants et les femmes—d'autres organismes qui sont respectés de tous en général aident à créer le problème. Je songe en particulier au mouvement Planning des naissances. Dans une publication intitulée *The Great Orgasm Robbery* cet organisme déclare:

Les rapports sexuels sont une activité agréable, joyeuse... tous les modes et styles qu'ils peuvent prendre sont acceptables. Donnez du plaisir, aimez en recevoir et sachez dire ce qui vous fait plaisir. Ne vous privez pas de joie en restant accrochés aux vieilles conceptions de ce qui est «normal» ou «bien». L'essentiel est de communiquer et de prendre plaisir.

Quand pareil hédonisme est prêché par un organisme qui jouit d'un certain crédit dans le pays tout entier et qui bénéficie de subventions gouvernementales, comment freiner le mouvement une fois qu'il est lancé? Les enfants qui apprennent ce comportement à l'école deviennent des adolescents qui maltraitent les autres. Il est temps que le gouvernement coupe les fonds aux organismes qui agissent ainsi. Il est aussi temps qu'il propose une mesure législative qui protégerait les jeunes.

M. Al MacBain (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, avant de faire mes déclarations officielles, je tiens à rendre hommage au député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) pour le vif intérêt qu'il porte à ce sujet. Il faut absolument que les députés se souviennent des efforts soutenus que font le ministère de la Justice et le gouvernement pour lutter contre la pornographie, sous toutes ses formes.

En 1978, le comité permanent de la justice et des questions juridiques recommanda que des mesures législatives spéciales soient mises en œuvre pour essayer de résoudre le problème de la pornographie avec des enfants. Après le dépôt du rapport de ce comité, on inséra des mesures portant sur l'obscénité dans le projet de loi C-51, qui fut présenté par le ministre de la Justice, l'honorable Ron Basford. Ces propositions furent reprises ultérieurement dans le projet de loi C-21, présenté par l'honorable Otto Lang, qui fut ministre de la Justice également. Le projet de loi adoptait essentiellement les principales recommandations du comité permanent de la justice et des questions juridiques. Malheureusement, ces deux projets de loi restèrent en plan au *Feuilleton* à cause des autres travaux urgents et de l'approche de la fin de la session.

En janvier 1981, le ministre de la Justice, l'honorable Jean Chrétien, présenta des mesures spéciales sur la pornographie avec enfants dans le projet de loi C-53. Avec sa collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin), il créa le comité national chargé d'étudier l'abus sexuel des enfants et des jeunes, qui devait entre autres choses étudier le problème de la pornographie avec enfants.

Pendant l'étude du projet de loi C-53, le comité permanent de la justice et des questions juridiques discuta longuement de la nature et de la forme que devaient prendre de telles modifications. Au risque de voir le projet de loi rester en plan au comité, le ministre accepta de séparer les mesures du projet de loi C-53 portant sur l'exploitation des enfants, qui comportaient certaines mesures sur la pornographie avec enfants, des autres dispositions relatives aux attentats sexuels. Le projet de loi C-53 resta en plan au *Feuilleton* à la fin de la dernière session, en décembre 1983.

L'impasse dans laquelle on s'est trouvé avec les dispositions du projet de loi C-53 montre qu'il faut attendre les résultats de l'étude du comité des délits sexuels contre les enfants et les jeunes, qui doit remettre son rapport en juillet, ainsi que ceux du comité spécial de la pornographie et de la prostitution, qui doit déposer son rapport en décembre 1984.

Pour aider ces comités, le ministère de la Justice fait des recherches empiriques approfondies sur la pornographie. On espère que les résultats de ces études fourniront les renseignements nécessaires pour trouver les meilleurs moyens d'enrayer la diffusion de documents obscènes.

• (2110)

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre.

LES FINANCES A) LE PROGRAMME DE PROTECTION DES TAUX HYPOTHÉCAIRES B) LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, le 10 mai dernier, j'ai tenu à souligner les conséquences désastreuses de la montée des taux d'intérêt, qui enrayera les activités du secteur du bâtiment en général et la création d'emplois en particulier. Depuis que j'ai posé ma question au ministre d'État aux Finances (M. McLaren), la situation s'est encore détériorée. Les taux d'intérêt ont augmenté de 2 p. 100 depuis le budget de février, si bien que le taux d'intérêt d'une hypothèque de cinq ans est de 14.5 p. 100. Le régime d'assurance hypothécaire est un autre bon exemple de ce que le député de York-Ouest (M. Fleming) a décrit comme une obsession libérale pour les écrans de fumée, les ballons d'essai et la poudre aux yeux. Ce n'est pas une façon de gouverner. Le problème des taux d'intérêt reste entier. Il faut stabiliser le secteur du bâtiment. Il faut inciter les prêteurs à consentir des taux d'intérêt raisonnables. Il faut aussi réduire le déficit.

Il n'existe pas de solution miracle, monsieur le Président, ni de potion magique. Pourtant, il est possible de faire baisser les taux d'intérêt. En assurant un meilleur contrôle de notre dette, en encourageant les entrepreneurs à prendre des risques et donc en relançant l'économie, nous améliorerons le sort de tous les Canadiens et j'insiste, de tous les Canadiens. Et ce serait la solution aux inégalités régionales.